



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES SERVICES

Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Téléphone :	
Courriel :	
Site web :	
Personne contact :	
Numéro de bande :	

2. DESCRIPTION DES SERVICES

Types de services :	<input type="checkbox"/> Culturel (traditions des Premières-Nations) <input type="checkbox"/> Instructif (histoire et savoirs ancestraux) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Clientèle type :	<input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Grand public
Catégorie de produits :	<input type="checkbox"/> Conférence <input type="checkbox"/> Lecture de contes & légendes <input type="checkbox"/> Performance musicale ou artistique <input type="checkbox"/> Démonstration d'artisanat <input type="checkbox"/> Atelier de groupe <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Description précise des services que je souhaite offrir pendant l'événement :	

Veuillez retourner le formulaire à : **Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake**

305 rue Chef Max Gros-Louis, Wendake (Québec), QC, Canada, G0A 4V0

Ou par courriel à : info@RVAAwendake.com



3. PARAMÈTRES DES SERVICES

BESOINS PARTICULIERS	
Mes besoins :	<input type="checkbox"/> J'ai besoin de prises de courant à proximité
	<input type="checkbox"/> J'ai besoin de la scène
	<input type="checkbox"/> J'ai besoin d'un projecteur et de caisses de son
	<input type="checkbox"/> J'ai besoin d'un micro
	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

Les invités pourront aussi utiliser leur propre matériel nécessaire à leur offre de service, conditionnellement au fait qu'ils puissent être transportés sans équipement entre le stationnement et le lieu de procuration des services. **Le matériel additionnel ne doit pas bloquer la circulation, la vue, ni l'accès aux kiosques des artisans et ne doit pas distraire ou empêcher la continuité de la vente de leurs produits.** Il sera formellement interdit de fermer les lumières pendant toute performance qui aurait lieu pendant les périodes de vente des artisans. Il sera également interdit d'utiliser de la musique à volume élevé qui empêcherait les communications entre les artisans et les visiteurs. Le comité d'organisation se réserve le droit de demander à un invité de retirer du matériel ne respectant pas ces principes de bonne conduite.

5. ANNULATION

La date limite d'annulation est le 31 octobre 2020, après quoi les activités prévues à la programmation ne pourront plus être modifiées.

ENTENTE DE SERVICES
<input type="checkbox"/> <i>J'ai lu et j'accepte les modalités et les termes de l'entente.</i>

Nom complet

Signature

Date



5. MODALITÉS D'ENTENTE

INSCRIPTIONS

1. Le formulaire d'inscription rempli est exigé avant de garantir votre réservation dans la programmation de l'événement.
2. L'attribution des plages horaires se fera selon l'ordre d'inscription. Premier arrivé, premier servi.

INSTALLATION

3. Les invités sont appelés à s'installer de sorte que tout le matériel nécessaire à l'activité offerte par ceux-ci soit prêt à débiter au moins 15 minutes avant l'heure planifiée à l'horaire, pour éviter tout décalage dans la programmation.
4. Un débarcadère est situé sur le côté du Complexe Sportif Desjardins de Wendake pour vous permettre de déposer votre matériel sans obstruer l'entrée principale du complexe.
5. Des espaces de stationnement seront désignés pour les invités afin de ne pas empêcher les usagers du complexe sportif de se stationner près de l'entrée principale. À cette fin, veuillez libérer le stationnement de l'entrée principale dès que votre matériel sera entré dans la salle d'exposition.
6. Tout accessoire additionnel apporté par un invité ne devra en aucun cas bloquer la circulation des exposants ou des visiteurs, bloquer la vue des kiosques, ou empêcher le passage entre les kiosques. Toute action allant à l'encontre de cette modalité nécessitera la confiscation du ou des accessoires encombrants pour la durée complète de l'activité prévue à l'horaire.

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

9. Il est formellement interdit à tout invité d'exposer ou de vendre des services ou des articles s'il n'a pas réservé un espace de kiosque pour la durée complète de l'événement.
10. Toute boisson alcoolisée sera interdite pour la durée complète de l'événement.
11. Aucun animal ne sera accepté à l'intérieur des lieux.
12. Le Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake se dégage de toutes responsabilités civiles et n'est en aucun cas responsable de tout bris ou vol ayant lieu pendant l'événement. Il est donc entendu que chaque invité apportant du matériel de valeur devra se procurer une assurance responsabilité civile et renoncer à toutes réclamations ou demandes en justice qu'il pourrait intenter contre l'organisation, ses employés et ses préposés pour tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de l'utilisation des lieux.
13. Le Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'annulation d'une période de l'événement pour une raison hors de son contrôle (telle qu'une panne d'électricité, etc.) ou en tout autre circonstance échappant à sa volonté et ne sera tenu à aucun remboursement de frais pour une telle éventualité.
14. En raison des récents événements en lien avec le Covid-19, le comité d'organisation demande aux invités de porter des masques qui recouvrent le nez et la bouche. Il est également fortement recommandé d'apporter des produits nettoyants (tels des vaporisateurs désinfectants, des lingettes désinfectantes, etc.).